

# ÉCOLE DE MUSIQUE TRIGNACAISE

## GRILLE TARIFAIRE 2<sup>e</sup> SEMESTRE 2022-2023

### PRATIQUE INSTRUMENTALE INDIVIDUELLE

#### TARIF AU SEMESTRE POUR 30 MINUTES

Prix pour 15 cours		Paiement intégral	Paiement en deux fois (février et avril)
Élève domicilié à Trignac	Moins de 16 ans	175€	deux chèques de 87,50€
	Plus de 16 ans	200€	deux chèques de 100€
Élève non domicilié sur la commune de Trignac	Moins de 16 ans	200€ + 20€	deux chèques de 110€
	Plus de 16 ans	225€ + 20€	deux chèques de 122,50€

#### TARIF AU SEMESTRE POUR 45 MINUTES

Prix pour 15 cours		Paiement intégral (1 <sup>er</sup> octobre)	Paiement en deux fois (février et avril)
Élève domicilié à Trignac	Moins de 16 ans	260	deux chèques de 130€
	Plus de 16 ans	300	deux chèques de 150€
Élève non domicilié sur la commune de Trignac	Moins de 16 ans	300 + 20€	deux chèques de 160€
	Plus de 16 ans	335 + 20€	deux chèques de 177,50€

#### TARIF AU SEMESTRE POUR 1 HEURE

Prix pour 15 cours		Paiement intégral (1 <sup>er</sup> octobre)	Paiement mensuel (février et avril)
Élève domicilié à Trignac	Moins de 16 ans	350	deux chèques de 175€
	Plus de 16 ans	400	deux chèques de 200€
Élève non domicilié sur la commune de Trignac	Moins de 16 ans	400 + 20€	deux chèques de 210€
	Plus de 16 ans	450 + 20€	deux chèques de 235€

# PRATIQUE COLLECTIVE

## ÉVEIL MUSICAL

### 15 séances de 30 minutes

L'atelier est mis en place à partir de 4 élèves.

Le tarif semestriel est de **60€ + 20€** de frais d'adhésion pour les élèves non domiciliés sur la commune de Trignac.

## ORCHESTRE ET ATELIER JAZZ

### 10 séances de 1 heure

Les ateliers sont mis en place à partir de 4 élèves.

Pour l'instant, l'École propose deux ateliers :

- Jazz
- ensemble à vents

Il est possible d'ouvrir d'autres ateliers en fonction de la demande.

Gratuité pour les adhérent.es inscrit.es à des cours individuels

Le tarif semestriel est de **75€ + 20€** de frais d'adhésion pour les élèves non domiciliés sur la commune de Trignac.

### Précisions :

- les frais d'adhésion concernent uniquement les élèves non domiciliés sur la commune de Trignac.
- En cas de plusieurs inscriptions d'une même famille, les frais d'adhésion ne sont demandés qu'une seule fois.
- TOUS LES CHÈQUES SONT EXIGÉS LORS DE L'INSCRIPTION.